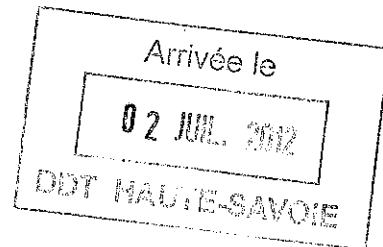


COMMUNE DE CHAUMONT
74270-CHAUMONT

Tél. 04.50.44.73.01
Fax. 04.50.44.86.64



DDT
POLICE DE LA NATURE
15 Rue Henri-Bordeaux
74998 - ANNECY CEDEX 9

Chaumont, le 26 Juin 2012

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

Numéro de pièce	Désignation des pièces	Observations
1	1 ARRETE 12-09A pour autorisation circulation individuelle sur les chemins montagne du Vuache	1 EX

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, mes salutations distingu es.

Mr Andr -Gilles CHATAGNAT
Le Maire







EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : AUTORISATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Chaumont

Vu la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels désormais codifiée aux articles L362-1 et suivants du Code de l'Environnement et portant modification du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-4 et L 2215-3 ;

Vu le Code de la Route,

Vu le décret n° 92258 du 20 mars 1992 portant modification du Code de la Route et application de la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 ;

Vu l'arrêté municipal du 08/07/2010 interdisant la circulation des véhicules à moteur, en tout temps, sur les chemins desservant la montagne du Vuache ;

Considérant que la circulation d'un véhicule à moteur peut exceptionnellement être autorisée dans le cadre des activités de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) liées au suivi des actions du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV),

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur **Christian PREVOST**, membre bénévole de la LPO, demeurant au Chef-lieu 74910 FRANCLENS, utilisant le véhicule immatriculé **6318 YB 74** (Clio Renault grise), est autorisé à circuler sur les chemins de la montagne du Vuache, en tant que consultant du SIPCV, dans le cadre de missions de suivis des actions de gestion du SIPCV.

Article 2: Le véhicule de monsieur Christian PREVOST sera identifiable grâce à une vignette collée à l'intérieure du pare-brise, portant le logo du SIPCV et rappelant les dates des arrêtés municipaux autorisant sa circulation.

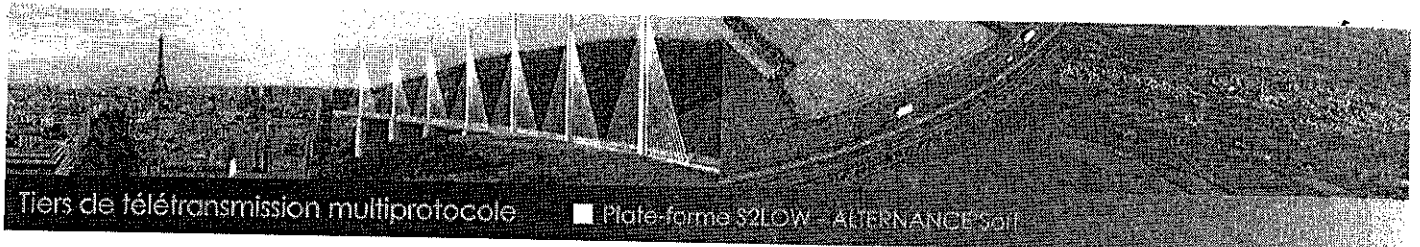
Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois,
- Monsieur le chef de la brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le chef de la brigade de l'ONCFS SD74,
- Monsieur le Directeur de l'agence départementale de l'ONF,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt responsable du pôle de compétence « Police de la Nature »,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache,
- Monsieur le Président de l'ACCA de Chaumont.

Fait à Chaumont, le 21 Juin 2012

Le Maire





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de CHAUMONT

Utilisateur : CHATAGNAT

Paramètre de la transaction

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Arretes individuels
Numéro de l'acte:	AR12_09A
Date de la décision:	2012-06-21 00:00:00+02
Objet:	ANNULE ET REMPLACE ARRETE 12_09 suite à erreur ecriture.
Classification matières/sous-matières:	3.5
Identifiant unique:	074-217400654-20120621-AR12_09A-AI
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 074-217400654-20120621-AR12_09A-AI-1-1_0.xml	text/xml	821
nom de original: ARRETE 12_09A.pdf	application/pdf	8248
nom de métier: 074-217400654-20120621-AR12_09A-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	8248

Cycle de vie de la transaction

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2012 à 15h42min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2012 à 15h44min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2012 à 15h44min04s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	26 juin 2012 à 15h51min40s	Recu par le MIOCT le 2012-06-26